

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES VERBAL

SEANCE DU JEUDI 23 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Jean-de-Niost, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 18h30 heures, sous la présidence de Madame Béatrice DALMAZ, présidente, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours franc avant la séance.

Date de la convocation : 6 février 2023

PRESENTS (12)

Mme Béatrice DALMAZ
Mme Sylvie CAVAGNA
Mme Sylvie CROST
Mme Julie CUZIN-RAMBAUD
Mme Geneviève DURIS
Mme Anne DUROCHAT
Mme Martine GUICHERD
Mme Catherine PARPETTE
M. Patrick PARPETTE
Mme Armelle RAVET
M. Emmanuel RUBOD
M. Gilles TUDURI

ABSENTS EXCUSES (1)

Mme Madeleine BEL jusqu'à 18h50.

ABSENTS (1)

M. André DUCROZET

INVITES PRESENTS (1)

Mme Danielle SCHWEITZER

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Sylvie CAVAGNA

ORDRE DU JOUR

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la présidente déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.
 2. Installation de nouveaux membres à la suite de deux démissions.
 3. Vote du compte de gestion, du compte administratif et affectation du résultat.
 4. Bilan de l'opération « Galettes pour nos aînés » du 14 janvier 2023.
 5. Organisation du repas des aînés du samedi 25 mars 2023
 6. Informations et questions diverses
-

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des voix, soit 11 voix favorables.

2. INSTALLATION DE NOUVEAUX MEMBRES A LA SUITE DE DEUX DEMISSIONS

La présidente Béatrice DALMAZ annonce la démission de Monsieur Robert DELACOURT de son poste de conseiller municipal et par conséquent de son poste d'élue membre du Conseil d'Administration le 18 janvier 2023.

Cette démission s'ajoute à celle reçue précédemment de Madame Nathalie TERTRAIS démissionnaire de son poste d'élue membre au Conseil d'Administration et vice-présidente du CCAS.

La présidente informe que le Conseil Municipal s'est réuni le 16 février 2023 et a pris une délibération pour l'installation de deux élus aux postes dépourvus au sein du C.A. du CCAS : Monsieur Patrick PARPETTE et Madame Julie CUZIN-RAMBAUD, nouvelle élue au Conseil Municipal.

Elle propose de nommer Madame Geneviève DURIS sur le poste laissé vacant par Mme CUZIN-RAMBAUD parmi les membres non-élus du C.A.

Après en avoir délibéré, le conseil d'Administration approuve la nomination de M. Patrick PARPETTE et de Mme Julie CUZIN-RAMBAUD aux postes de membres élus et la nomination de Mme Geneviève DURIS au poste de membre non élue à l'unanimité, soit 11 voix favorables.

3. VOTE DU COMPTE DE GESTION

La présidente rappelle que le compte de gestion représente la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il doit être voté avant le 30 juin de l'année suivant son exécution et préalablement au compte administratif.

La présidente présente le compte de gestion 2022 du budget CCAS transmis par Madame Mireille PELTIER, responsable du Centre de Gestion Comptable de Montluel, et visé par la Direction Générale des Finances Publiques de l'Ain.

Le résultat laisse apparaître un excédent de 3 430,85 €, selon les opérations de l'exercice :

- 5 699,80 € en dépenses
- 9 130,65 € en recettes (composées de l'excédent de 2021 et des recettes de 2022).

Après en avoir délibéré, les membres du C.A. du CCAS approuvent le compte de gestion 2022 du comptable public à l'unanimité, soit 12 voix favorables.

4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

La présidente laisse la parole à Monsieur Gilles TUDURI, afin de présenter et mettre au vote le Compte Administratif, ce dernier retrace la situation budgétaire du CCAS en comparant les prévisions et les réalisations de l'année 2022 :

Sur les 6 500 € prévus en dépenses, le total réalisé est de 5 699, 80 €.

Sur les 6 500 € prévus en recettes, le total réalisé est de 6 874,11 €. Cela s'explique par le bon bénéfice de l'opération « vente de boudins ».

A cette recette on ajoute le report de l'excédent de fonctionnement de l'année 2021 soit 2 256,54 €, ce qui fait une recette globale de 9 130,65 €

Le compte administratif laisse donc apparaître un excédent de : 3 430, 85 €

Après en avoir délibéré, hors de la présence de Madame Béatrice DALMAZ, sous la présidence de Monsieur Gilles TUDURI, les membres du C.A. du CCAS approuvent le compte administratif 2022 à l'unanimité, soit 11 voix favorables.

5. AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET 2023

La présidente, Béatrice DALMAZ, propose d'affecter le résultat d'exploitation 2022 excédentaire de 3 430,85 € au budget 2023 sur la ligne budgétaire 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Après en avoir délibéré, les membres du C.A. du CCAS approuve cette affectation au budget 2023 à l'unanimité, soit 12 voix favorables.

6. BILAN DE L'OPERATION « GALETTE POUR NOS AINÉS » DU 14 JANVIER 2023

La présidente fait part de remerciements reçus par une bénéficiaire de la galette.

La distribution s'est très bien déroulée. La présidente remercie les binômes qui ont sillonné le village à la rencontre des aînés.

Vingt galettes n'ont pas été distribuées, soit par refus, soit pour cause d'absence.

Le coût total des galettes est de : 861, 90 €.

Pour l'an prochain, il est décidé de prendre des galettes de même dimension pour les couples ou les personnes seules, une dimension intermédiaire à celles de cette année.

7. ORGANISATION DU REPAS DES AINES DU SAMEDI 25 MARS 2023

Madame Sylvie CROST s'est chargée d'établir le contrat de location de la salle polyvalente.

Les animateurs Pierre-Luc et Véronique sont retenus pour la somme de 620 € (spectacle et animation dansante.)

Les démarches pour la SACEM restent à être finalisées.

Le courrier d'invitation aux personnes de + de 70 ans ainsi qu'aux membres du CCAS et du Conseil Municipal est imprimé à la mairie et distribué semaine 9 par Mmes Armelle RAVET, Sylvie CROST, Anne DUROCHAT, Madeleine BEL, Martine GUICHERD, Catherine PARPETTE et M. Emmanuel RUBOD.

Le prix pour les personnes payantes est fixé à 38 € cette année, le traiteur ayant beaucoup augmenté son tarif.

Les membres du C.A. souhaitent conserver un repas identique aux années précédentes, avec une entrée froide et une entrée chaude.

Le choix des mets est effectué et la présidente se charge de signer le devis du traiteur.

Elle propose de faire imprimer des menus avec des photos de cartes postales anciennes, par l'entreprise Pixel Chrom.

Le vin restera à la charge de la commune. Monsieur Gilles TUDURI se charge de choisir un pétillant, un vin blanc et un vin rouge.

L'eau sera servie en pichet. Les membres du C.A. devront veiller à les remplir pendant le repas.

Pour la décoration de la salle et l'achat d'un panier garni à offrir aux doyens de la journée, Mesdames Sylvie CROST et Anne DUROCHAT s'en occupent.

Mise en place de la salle : vendredi 24 mars à partir de 18h.

8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La présidente informe l'assemblée de 3 décès récents de personnes âgées sur la commune.

Elle annonce que l'association Buyat Classes a accepté d'intervertir les dates de sa soirée prévue le 2 décembre 2023 avec celle des boudins du CCAS prévue le 25 novembre 2023.

Elle informe qu'un T3 s'est libéré au lotissement Les Bois de Vavres et demande si les membres du CA connaissent des candidats.

Elle transmet l'invitation de la CAF à 2 webinaires les 21 mars et 4 avril prochain de 14h à 16h, le premier sur la thématique des réfugiés (Ukrainiens) et l'autre au sujet des prestations handicap.

Enfin, elle informe de l'ouverture d'un POINT ACCUEIL ECOUTE dans les locaux de la Société Saint-Vincent de Paul 11 rue des stades à Meximieux.

La date de la prochaine réunion est fixée au **jeudi 6 avril à 18h30, salle du conseil.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

Secrétaire de séance
Sylvie CAVAGNA



Présidente du CCAS
Béatrice DALMAZ

